

# Comprendre la notion de propriété intellectuelle

D'abord, qu'est-ce que la propriété intellectuelle ? Cette propriété s'applique aux œuvres de l'esprit, c'est-à-dire les inventions, les œuvres littéraires et artistiques, les dessins et modèles, les emblèmes, les noms et images utilisés dans le commerce. La propriété intellectuelle s'applique au moyen de brevets, de droits d'auteurs et d'enregistrement de marques, ces différents moyens permettent aux créateurs d'avoir une reconnaissance ou un avantage financier.

Pour diffuser l'image d'une personne, il faut posséder au préalable une autorisation écrite qui doit prévoir de manière précise le contexte et le support d'utilisation d'une image (auprès des parents ou du tuteur dans le cas d'une personne mineure ou majeure incapable), cette autorisation ne peut être utilisée que pour cette publication, quand la publication est autorisée, elle ne peut pas être dévalorisante ou porter atteinte à la dignité ou à l'intimité de la personne présente sur la photo.

Sous certaines conditions, l'autorisation n'est pas nécessaire, pour les personnes publiques dans le cadre de leurs activités professionnelles et de leur vie publique. L'autorisation n'est pas non plus nécessaire dans le cadre d'un événement d'actualité ou historique.

Pour protéger la diffusion des œuvres sur internet, la Licence Creative Commons et le Copyright ont été mise en place.

## Licence Creative Commons

Copier, diffuser, remixer les œuvres dans la limite des restrictions et demande ci-après

Nommer l'auteur

Interdiction de modifier l'œuvre

Utilisation mais à des fins non commerciales

Si vous modifiez l'œuvre, alors vous devez à votre tour déposer votre adaptation de cette œuvre obligatoirement sous Creative Commons avec la même licence que l'œuvre originale

Copier, diffuser, transformer librement cette œuvre si vous créez une nouvelle œuvre à partir d'une œuvre en copyleft, alors vous ne pouvez la déposer que sous le régime copyleft

## Copyright

Attribue tous les droits au producteur de l'œuvre tandis que le droit d'auteur les confère à l'auteur de l'œuvre. Il faut demander une autorisation avant de la reproduire, la transformer, la copier, la diffuser. L'auteur peut accepter ou refuser et/ou demander des droits pour la copie, la diffusion.